



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Bureau du 20 février 2017

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Marché – 160039 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits énergétiques dans les infrastructures et bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO, Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Noel LUIGGI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Madame Françoise VESPERINI.

EXCUSES : Messieurs Jean-Louis MILANI et Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Marché – 160039 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits énergétiques dans les infrastructures et bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 98 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris ente 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 19 Juillet 2016 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

A l'unanimité

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits énergétiques dans les infrastructures et bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia : Marché – 160039

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à la **SAS AD'3E** (Siret 479 987 018 000 54) – sise à 2 bis boulevard de la Paix - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON pour un montant de 20 670 € HT.

Bureau du 20 février 2017

OBJET : Marché – 160039 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audits énergétiques dans les infrastructures et bâtiments communautaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26.02.17
et publication ou notification
du 21.02.17
La Directrice des Affaires Générales
Nora MONTAOUÏ



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification